

## CONVOCATION

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020-2021

Le Pecq, le 26 janvier 2022

Madame, Mademoiselle, Monsieur,  
Cher(e) Ami(e) Sportif (ve),

Les membres du comité directeur de l'uspecq et le bureau de l'Uspecq ont décidé organiser cette assemblée générale

**Vendredi 4 février 2022 à 19 heures 30**  
~~Pôle Wilson – 6 Av. de la Paix, 78230 Le Pecq~~



Dans le contexte sanitaire actuel, et suite aux directives gouvernementales (\*), nous ne sommes pas en mesure d'organiser une assemblée générale traditionnelle en présentiel.

Aussi la réunion ne sera pas au Pôle Wilson, comme initialement prévu, mais en **VISIOCONFERENCE**.

Si vous souhaitez assister à la visioconférence, un lien vous sera communiqué merci d'en faire la demande à : [omnisport@uspecq.com](mailto:omnisport@uspecq.com), avant le 31 janvier 2022 et nous vous communiquerons un lien

#### Ordre du jour :

1. Mot du Président à 19 heures 30
2. Rapport moral et Rapport financier  
Intervention de la municipalité, de l'Expert-comptable et/ou du Commissaire aux Comptes
3. Votes des rapports
4. Réponses aux questions posées

Si vous avez des questions, merci de bien vouloir les adresser à [omnisport@uspecq.com](mailto:omnisport@uspecq.com) avec en objet : AG 2020-2021 et en précisant dans le corps du mail votre nom, prénom et section.

Les questions devront impérativement être envoyées avant le 31 janvier 2022

Le mode distanciel ne change pas l'éligibilité de cette assemblée générale ordinaire.

A très bientôt  
Pour le Comité Directeur,  
Christian CIENKA

#### Page 2 : modalité de vote et pouvoirs

(\*) <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/Decisions-sanitaires-applicables-au-sport-a-partir-du-19-janvier-2022/>

## Les Modalités de Vote

Cette assemblée s'adresse **aux adhérents 2020-2021**.

### **Pour voter, il faut :**

**1.** Être âgé de 16 ans au 1er Janvier de l'année en cours et à jour de ses cotisations, ou, être le représentant légal d'un membre de moins de 16 ans.

**2.** La participation au vote se fait uniquement pendant l'Assemblée Générale :

- Soit par vote direct lors de la vision le 04/2/2022
- Soit par procuration (trois pouvoirs maximum par adhérent, membre lui-même de l'USP, âgé de plus de 16 ans),

Les pouvoirs doivent être datés et signés, porter la mention « **Bon pour Pouvoir** ». Ils doivent être envoyés ou déposés au siège social de l'USPecq dans une enveloppe (**non fournie**) avant le 28 janvier 202.

---

# POUVOIR

Mr, Mme: \_\_\_\_\_

Section : \_\_\_\_\_

**Donne pouvoir à :** \_\_\_\_\_

Pour voter et prendre toutes décisions qu'il jugera nécessaires lors de **l'Assemblée Générale Ordinaire Uspecq du 04/02/2022.**

**Fais-le :**

**"Bon pour pouvoir"**  
**Signature:**